

PARDEVANT LES NOTAIRES résidans en la ville de Montréal, dans  
la Province du Bas Canada, souffignés,  
FUT PRESENT,

*Baptiste Munier de Beauharnois*

lequel s'est volontairement engagé et s'engage par ces Présentes à M<sup>r</sup>.

*Thomas Fingland du dit Montréal*  
à ce présent et acceptant, pour à sa  
première réquisition partir de cette Ville en qualité de *Journalier*  
~~pour faire le Voyage, tant en montant~~ ~~dans un de~~ ~~Canoes~~ ~~Bateaux~~  
à la *Petite Nation*

*qui pour travailler pour le dit sieur*  
*boingois en sa dite qualité a faire toutes*  
*sortes d'ouvrages qu'il sera requis soit tous ou*  
*commencés en partant de la Ville et finira*  
*le printemps prochain en arrivant à Québec*  
*avec les capures et promet*

fervir, obéir et exécuter fidèlement tout ce que le dit Sieur  
*boingois*

ou tous autres représentant sa personne lui commanderont de licite  
et honnête, faire son profit, éviter son dommage, l'en avertir s'il  
vient à sa connoissance, et généralement tout ce qu'un bon *Journalier*  
doit et est obligé de faire; sans pouvoir s'absenter ni quitter le dit  
service, sous les peins portées par les Ordonnances, et de perdre ses  
gages. Cet engagement ainsi fait, pour et moyennant la somme de

*soixante* livres ou chelins, ancien  
courant de cette Province, *par mois pendant le dit*

*engagement.*  
qu'il promet et s'oblige de bailler et payer au dit en-  
gagé

*10* Reconnoît avoir reçu d'avance dix  
*piastres*

Car ainsi, &c. promettant, &c. obligant, &c. renonçant, &c.

FAIT et passé au dit Montréal en l'Etude l'an mil huit cent *ouze* le  
*second* d'*Oct.* après midi; et ont signé,  
à l'exception du dit engagé, qui ayant déclaré ne le favoir faire, de ce  
enquis, après lecture faite.

*T. Fingland* *Bapt. Munier*  
*notaire*